

AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N ° 25 // AUTOMNE 2012

DEPLACEMENTS DU DIRECTEUR DE LA PJJ

Des enjeux éducatifs partout

Jean-Louis DAUMAS à la rencontre des professionnels et des dispositifs dans l'Hexagone *p. 2*

PROJET DE LOI DE FINANCES 2013

Plus de moyens pour éduquer

Une hausse de 2,4% et de 205 postes prévue pour 2013 *p. 2*

GARDE DES SCEAUX

" Une ambition pour la jeunesse "

Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice, a rencontré les directrices et directeurs inter-régionaux *p. 3*

POINTS DE VUE

Lutte contre la récidive : quelle recherche ?

Luc-Henry CHOQUET, chercheur à la DPJJ, Lila KAZEMIAN, criminologue, professeur au John Jay College of Criminal Justice à New-York *p. 6*

PORTRAIT

Volontaire

Paula GIRONIMI, devenue éducatrice contractuelle après son service civique à la PJJ *p. 8*



www.justice.gouv.fr

JUSTICE DES MINEURS

60 ans de formation initiale



Ecole
Nationale de
Protection
Judiciaire de la
Jeunesse

Le 20 novembre 2012, l'Ecole nationale de protection judiciaire accueillera le 60^e anniversaire de la formation des acteurs de la justice des mineurs. Une histoire riche et des initiatives empreintes de cette histoire qui feront date.

Suite pages 4 et 5

À NOTER

JOURNÉES D'ÉTUDES

Mineurs :
l'éducation à l'épreuve
de la détention

© C. MONTAGNE / BSGIDCOM

Christiane Taubira, ministre de la Justice, a ouvert le 29 octobre, les Journées d'études internationales de réflexion organisées par la direction de l'Administration pénitentiaire avec la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse, la mission de recherche Droit et Justice et l'École de droit de Sciences Po. Spécialistes français et internationaux ont comparé et mis en perspective les données historiques, législatives, juridiques et statistiques relatives à l'incarcération des mineurs. Des actes de ces journées sont prévus au cours de l'année 2013.

SALON DE L'ÉDUCATION

La DPJJ au cœur de la
communauté éducative

La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse tiendra un stand au Salon européen de l'éducation du 22 au 25 novembre 2012. Ce stand sera placé dans la "Cité de l'éducation" aux côtés des acteurs de l'éducation, de l'économie sociale, des organisations professionnelles et de l'éducation populaire. L'entrée de ce salon est gratuite et téléchargeable sur le site Internet.

Salon européen de l'éducation
22-25 novembre 2012
Porte de Versailles - Paris.
Paris Expo Hall 7.2
Stand C92
site : www.salon-education.com

DÉPLACEMENTS DU DIRECTEUR DE LA PJJ

Des enjeux éducatifs partout

AU RYTHME d'une visite par semaine, le directeur de la PJJ parcourt l'Hexagone en variant les types d'établissements et services afin d'avoir un dialogue avec les professionnels, donner du sens à l'action et « prendre le pouls » des terrains. Le 28 août, à Perpignan, c'est la diversité des dispositifs que Jean-Louis DAUMAS lie à celle des territoires, car des jeunes « écartelés entre pôles urbains et ruraux » présentent des problématiques de prise en charge bien spécifiques. Lors de l'inauguration du restaurant d'application de Rennes le 19 octobre, le directeur y souligne la dimension partenariale, la solidarité et « l'engagement remarquable des professionnels souvent discrets ». A Nancy, dans l'établissement de placement éducatif, il appelle à « réfléchir au sens à donner au fait de vivre hors de sa famille » et met l'accent sur le « trésor d'humanité » que peuvent constituer



© GILLES BELAIR - DIRPEU GRAND-OUEST

J.-L. Daumas à l'inauguration du restaurant d'application de Rennes.

les familles d'accueil. Les visites des Centres éducatifs fermés (CEF) de Doudeville, Châtillon-sur-Seine, Tonnoy, du chantier d'Épinay-sur-Seine entrent dans cette réflexion. La visite du dispositif Tremplin 94 à Gentilly le 17 octobre avec les députés membres de la commission des lois, Colette Capdevielle et Jean-Michel Clément, rapporteur pour le projet de loi de finances 2013 du budget de la DPJJ, a per-

mis de présenter un autre type de prise en charge, basé sur l'hébergement diversifié permettant une voie vers l'autonomisation.

Mais ces visites sont aussi, surtout, l'occasion comme l'explique, plutôt satisfaite, une responsable d'unité éducative (RUE) de Perpignan de « faire remonter des problématiques locales au directeur », comme les transports, l'emploi et la formation professionnelle ■

PROJET DE LOI DE FINANCES 2013

Plus de moyens pour éduquer

SUITE À LA PRÉSENTATION le 28 septembre du budget de la Justice pour l'année 2013, par la ministre de la Justice, le directeur de la PJJ a détaillé aux organisations professionnelles le projet de loi de finances (PLF) concernant la DPJJ. Au terme des cinq années et 600 emplois rendus tandis que les services de PJJ prenaient en charge plus de jeunes dans le cadre pénal, le PLF 2013 rompt cette tendance avec une augmentation de 205 postes et de 2,4% des cré-

aits, soit un total de 791 millions d'euros. Un abondement de 10 millions soutiendra le secteur associatif habilité. Ce budget permettra d'agir sur l'éducation des jeunes les plus marqués par la misère sociale. Des renforts iront prioritairement aux unités éducatives de milieu ouvert qui seront à même de respecter l'exigence renforcée de qualité centrée, notamment, sur une réduction des délais de prise en charge à un maximum de cinq jours à la fin 2013. Les



crédits consolideront aussi le travail inter et pluridisciplinaire basé sur l'intervention croisée éducateur - assistant de service social - psychologue. Un budget qui ouvre de meilleures perspectives. ■

LA GARDE DES SCEAUX À LA DPJJ

« Une ambition pour la jeunesse »

MARDI 9 OCTOBRE, la ministre de la Justice est venue à la rencontre des directeurs inter-régionaux de la Protection judiciaire de la Jeunesse et du directeur général de l'École nationale de PJJ. Prenant place aux côtés du directeur de la PJJ, Christiane Taubira a souligné son attachement indéfectible à « une ambition pour la jeunesse de ce pays. Ambition qu'il nous faut faire vivre, parce que c'est un engagement du Président de la



C. Taubira et J.-L. Daumas lors du comité de direction national

République. Mais parce que c'est aussi un engagement personnel de soutenir cet élan " magique " par lequel vous devez redonner confiance aux jeunes ». La ministre est revenue sur les futures créations de postes et a ouvert la discussion sur la mise en œuvre des mesures judiciaires, la réduction des délais de prise en charge et sa volonté que soit mise à disposition des magistrats

toute une palette de modalités de prises en charge, afin que le choix effectué soit le plus adapté au mineur. Cette rencontre s'inscrit dans la suite de la visite du Service territorial éducatif et d'insertion (STEI) des Chutes-Lavie à Marseille le 21 septembre à l'occasion de son déplacement conjoint avec le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. Au cours de cette visite la garde des Sceaux avait pris un long moment pour s'entretenir avec les professionnels tout comme elle l'avait fait lors de son déplacement le 24 septembre à Montpellier afin d'écouter la parole d'agents qui ont payé « un lourd tribut » dans les années passées. ■

BULLES EN FUREUR

21^e

édition



LE 20

OCTOBRE, au Théâtre de la Paillette à Rennes, 170 mineurs encadrés par 70 adultes étaient réunis pour décerner le prix " Bulles en fureur " récompensant des auteurs de BD ; cette année J.-M. Omont et G. Zhao pour le 1^{er} tome de *La Ballade de Yaya* et A. de Pins pour le tome 1 de *Zombillenium*. Organisé depuis 21 ans par la PJJ et la ville de Rennes, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, cette manifestation est destinée à redonner goût à la lecture aux mineurs pris en charge par la PJJ. Inscrit dans un dispositif d'insertion plus global, " Bulles en fureur " est l'occasion de mobiliser des jurys jeunes dans toute la France et toute l'année afin d'élire les lauréats. ■

ROUBAIX AU CŒUR DES CHANGEMENTS

L'ENPJJ relancer la politique de la ville

C'EST À L'ÉCOLE nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) que, le 11 octobre, François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, en présence de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité, des Territoires et du Logement, a lancé la concertation " Quartiers : engageons le changement ! ". Accueilli par le directeur de la PJJ et le directeur général de l'école, le ministre délégué chargé de la Ville a présenté le plan de rénovation de la politique de la ville souhaitant « en donner plus à ceux qui en ont le moins ». François Lamy a ensuite rencontré les 25 élèves de la classe préparatoire intégrée (CPI) de l'ENPJJ. Ils ont ensuite été invités à participer à la clôture des travaux de la journée auprès des



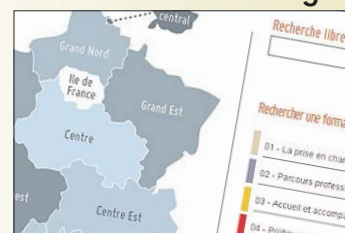
F. Lamy et les élèves de la CPI. acteurs de la politique de la ville. Dans sa conclusion, Cécile Duflot a souhaité « dire aux élèves à quel point ils ont fait un bon choix au service de l'intérêt général », saluant ainsi leur engagement. Grâce au lancement de cette concertation, l'école a accueilli près de 200 acteurs et élus locaux investis dans la politique de la ville plaçant la DPJJ au cœur d'une démarche rénovatrice pour de nombreux territoires dans lesquels ses services interviennent au quotidien. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ

50

44 centres éducatifs fermés (CEF) sont aujourd'hui en fonction. 6 nouveaux CEF sont prévus afin la fin de 2013. Laon (02) dont l'ouverture est prévue avant la fin 2012, puis Bruay-La Buissonnière (62), Marseille (13), Epinay-sur-Seine (93), Cambrai (59) et Angoulême (16) en 2013. Cela permettra de disposer d'environ 600 places, complémentaires à près de 1 000 places en unités éducatives d'hébergement collectif, 500 en CER et 400 en familles d'accueil.

FORMATION CONTINUE
Nouveau catalogue

Le catalogue présentant l'offre de formation continue de l'École nationale de Protection judiciaire de la jeunesse sous un nouveau format pour l'année 2013 est désormais accessible sur Internet à cette adresse : <http://catalogue-enpjj.aegir.insite.coop/> Dans une présentation plus ergonomique, il est possible d'accéder à une information ciblée. Inscrite dans le cadre des textes relatifs à la formation professionnelle des agents de l'État, cette offre de formation continue prend aussi en compte les besoins de développement des compétences des agents et de leur promotion sociale. Un onglet " nouveauté " permettra d'obtenir en temps réel l'offre complémentaire de stage(s). Il est donc recommandé de le consulter régulièrement.

DATES CLÉS

La formation

1945

2 février : ordonnance relative à l'enfance délinquante

1^{er} septembre : ordonnance relative à la création de l'Education surveillée

1951

Création du Centre d'études et de formation de l'Education surveillée (CEFES) à Vaucresson (92)

1952

Accueil de la 1^{re} promotion d'éducateurs au CEFES

1963

Les sites centraux changent : Savigny-sur-Orge (91) pour les hommes et Saint-Brice-sous-Forêt (95) pour les femmes, la recherche reste à Vaucresson

1968

Sites centraux, en alternance chaque année, Savigny-sur-Orge (91) et Toulouse-Labège (31), la recherche reste à Vaucresson

1977

Le site central retourne à Vaucresson, mais la plus grande partie des formations a lieu dans les centres régionaux de formation (CRF)

1990

L'Education surveillée (ES) devient la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

1992

"Recentralisation" au Centre national de formation et d'études de la PJJ (CNFE-PJJ) à Vaucresson et à Marly-le-Roi (78). Début de la formation des directeurs de service de la PJJ

2008

Suite à la décision du Conseil interministériel à la Ville de 1994, le CNFE-PJJ déménage à Roubaix, triple sa surface disponible pour les enseignements et se dénomme désormais l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

JUSTICE DES MINEURS

60 ans de formation initiale

Suite de la page 1

Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre a été choisi pour célébrer les 60 ans de la formation des acteurs de la justice de mineurs. Retour sur quelques évolutions de la formation d'éducateur et de directeur de la PJJ.

En 1952, c'est « une formation confidentielle », selon la formule de Jacques Bourquin¹, qui accueille 8 éducatrices et éducateurs à Vaucresson presque tous issus de l'Education nationale. Chaque promotion jusqu'en 1962 sera composée de 12 à 20 élèves. En 2012, à Roubaix, à l'occasion des 60 ans de la formation des acteurs de la justice des mineurs, l'École nationale de PJJ compte près de 550 stagiaires en formation statutaire — ou initiale — et 25 élèves en classe préparatoire intégrée. Le 20 novembre à l'ENPJJ, ce sera cette trajec-

toire de la formation que l'ensemble des invités et l'ensemble de la PJJ revisiteront afin de mieux préparer l'avenir d'une formation qui ne peut être qu'exigeante.

Dès son origine, le recrutement des éducateurs a suscité un débat. Ainsi que le rapporte le numéro hors série des *Cahiers dynamiques*, en 1949, par tribunes interposées dans la revue *Rééducation*, la question se posait de savoir si l'éducateur de l'Education surveillée devait être titulaire du baccalauréat. Ainsi Henri Joubrel définit l'éducateur comme « un homme d'action, plus

que de recherche et de pensée » tandis que Guy Sinoir refuse l'opposition « action-réflexion » pour mieux souligner l'obligation d'une « veille intellectuelle à l'égard de l'enfant qui lui est confié ». C'est à Henri Michard, inspecteur de l'Education surveillée, fondateur et directeur de Vaucresson de 1951 à 1974, qu'il est revenu de trancher ce débat : le baccalauréat est nécessaire ! Jean-Louis Daumas, directeur de la PJJ, a dressé ce portrait d'Henri Michard, lors de la rentrée des éducateurs et directeurs stagiaires le 4 septembre : « Intime d'Emmanuel Mounier et donc influencé par le personnalisme, il avait une vision pour cette école, pour la jeunesse de notre pays. Imprégné des valeurs portées par le Conseil national de la Résistance, il avait une ambition, réelle, authentique pour la jeunesse... On lui doit d'avoir dit ce qu'est éduquer un jeune pour le conduire à la vie. »

Le programme du 20 novembre : conférences, tables rondes et expos

9h30 **Allocution de C. Lemoine**,

DGi de l'ENPJJ puis

discours de J.-L. Daumas,

directeur de la PJJ

10h00 **Inventer et**

former l'éducateur de

l'Education surveillée,

conférence de J. Bourquin,

historien, fondateur de

l'Association pour l'Histoire

de la protection judiciaire

des mineurs (AH-PJM).

11h15 " **Et moi, si j'étais**

formateur aujourd'hui "

Extraits du film *Si j'étais*

de M. Basdevant et

témoignages en table ronde.

12h30 - **L'école a la carte**,

déjeuner

14h00 - **D'hier à**

aujourd'hui les coulisses

de la formation, un

éclairage pour demain,

table ronde animée par

G. Fiche, présidente de

l'AH-PJM.

16h00 - **Vers**

demain... Clôture

par J.-L. Daumas,

directeur de la PJJ

4 EXPOSITIONS

La formation aux quatre

coins de la France : une

exposition en cinq parties

présente les lieux, les

époques, et des stagiaires...

Les professionnels :

présentation des principaux

acteurs de la justice des

mineurs

Petites et grande

histoires : une frise

rapproche les histoires,

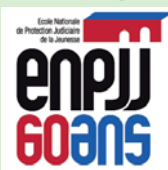
de l'école, de la France, des

mouvements intellectuels

Regards sur Roubaix

Clichés de Roubaix réalisés

par des stagiaires.



QUATRE GRANDS MOMENTS

Dominique Youf², dans le numéro hors série " spécial 60 ans " ³ des *Cahiers Dynamiques*, propose de découvrir l'histoire de la formation des éducateurs à travers quatre « grands moments... à l'Éducation surveillée et à la Protection judiciaire de la jeunesse ». Le premier est « le temps des fondements » qui va de 1949 à 1968, représenté par la création du Centre de Vaucresson et la mise en



© FONDS ARES-PRIM, MÉDIATHÈQUE DE L'ENPJJ

Futures éducatrices et éducateurs aux débuts de la formation initiale œuvre du projet Michard. Parmi les extraits d'interviews d'éducatrices et éducateurs formés de 1954 à 2008 qui seront projetés le 20 novembre⁴, de cette première période, on retient, par exemple, le témoignage de Bernard Bobillot qui « pendant 46 ans, [a] fait du droit vivant » et dont le volontarisme inébranlable lui fait dire que si « la loi existe, à nous d'inventer les pratiques ». Le deuxième moment décrit par D. Youf est « l'effet 1968 », « de 1968 à 1992, période de déconstruction du projet Michard, de la domina-

tion de la pratique sur la théorie et de la régionalisation de la formation ». Ce qu'illustre le témoignage d'Agnès Braun, de la promotion 1985-87, pour qui « il faut préserver les stages de découverte avec les différents partenaires, puisque l'on ne peut pas travailler seul ». Françoise Cardaire, de la promotion 1972-74 retient que « l'important c'est de donner envie de faire ce métier ». Même si cela est aussi à mettre en regard avec ce que rapporte Pierrick Saillard, de la promotion 1968-70, qui se souvient aussi de « manques » : « l'écriture d'un rapport que je n'avais pas apprise, la conduite d'un entretien, la conduite d'un groupe ».

Vient alors le troisième moment de 1992 à 2008 qui peut être appelé « penser la formation ». « Ce moment réinstaure la prééminence d'un centre national de formation par la création du CNFE-PJJ⁵ chargé de concevoir et délivrer des enseignements théoriques. Il théorise l'alternance de séquences de stages et de séquences d'enseignements ou de réflexion sur la pratique ». Ce retour aux enseignements théoriques fait notamment dire à Claire Talem, de la promotion 1994-96, que « la formation est essentielle », même si

« on n'en voit pas forcément les effets immédiats... cela fait 18 ans que je suis entrée et j'en vois encore les effets aujourd'hui ». A partir de 1992 sont aussi formés les stagiaires d'un nouveau corps de la PJJ : les directeurs de service, distinguant ainsi les fonctions de direction et celles directement tournées vers la prise en charge éducative. Arrive le quatrième moment, « avec la délocalisation à Roubaix en 2008 et qui (...) peut être appelé " au service des orientations stratégiques de la PJJ " ». Comme l'a expliqué, lors de la rentrée, Christian Lemoine, directeur général de l'ENPJJ par intérim, la formation statutaire repose sur « un principe central : celui de la professionnalisation ». Jean-Louis Daumas a, lui, détaillé : « Comme agents publics, vous contribuerez à rétablir du lien social là où il manque cruellement. En vivant avec ces jeunes, comme acteurs de leur éducation, vous favoriserez leur accès à tous les dispositifs de droit commun mais dans certains cas, et il ne faut pas craindre d'aborder cet aspect de votre métier, il faudra commencer par les contenir, par leur dire non, à mettre du cadre, et vous serez certainement les premiers à le faire ». Car au bout de cette formation qui a évolué, il subsiste cet invariant : l'enfant dont « la France n'est pas assez riche pour se priver d'en faire un être sain ». ■

1 - J. Bourquin, historien, fondateur de l'Association pour l'Histoire de la protection judiciaire des mineurs (AH-PJM).

2 - D. Youf est directeur de la recherche de l'ENPJJ et rédacteur en chef des Cahiers Dynamiques

3 - 60 ans de formation ! De Vaucresson à l'ENPJJ. Editions Erès - 160 pages - Prix : 12,50€ - www.editions-eres.com

4 - " Et moi, si j'étais formateur aujourd'hui " Extraits du film Si j'étais de Michel Basdevant

5 - Centre national de formation et d'études de la PJJ (CNFE-PJJ)

RECHERCHE

13^{es} Journées de valorisation à l'ENPJJ

Clairement situées dans le cadre du 60^e anniversaire de la formation, les 13^{es} Journées de valorisation de la recherche de l'ENPJJ se tiendront les 6 et 7 décembre 2012 en partenariat avec la Sauvegarde du Nord, la Haute Ecole de Louvain et l'Université de Paris-Est.

Centrées sur le thème " Formation et recherche dans le travail social : de nouveaux espaces de collaboration " ces journées alterneront conférences de chercheurs et tables rondes où échangeront des professionnels. Cette manifestation sera l'occasion d'examiner les modalités selon lesquelles se sont construits les savoirs pratiques des éducateurs et le rôle qu'ont joué la formation et la recherche pour élaborer une expertise professionnelle et ainsi permettre d'observer le rapport dialectique entre recherche et formation.

Trois thèmes seront abordés : " De l'engagement à l'art de faire " dans le travail social ", " La recherche collaborative : quelle épistémologie ? " et " Les théories explicatives ".

6 et 7 décembre 2012 /

Renseignements : recherche.enpjj-roubaix@justice.fr

L'école en chiffres

- 1 site central situé à Roubaix et 11 pôles territoriaux de formation
- 160 professionnels dédiés à la formation
- Plus de 550 stagiaires en formation statutaire / an
- 25 élèves en classe préparatoire intégrée (CPI) pour 5 mois
- Plus de 35 élèves issus des CPI ont réussi le concours d'éducateur PJJ depuis 2008
- 5 000 agents en formation continue / an
- 4 numéros des Cahiers dynamiques / an
- 2 numéros de la revue scientifique Société et Jeunesse en Difficulté (SEJED) / an

À NOTER

LIVRE COLLECTIF

Justice des mineurs



Cet ouvrage auquel a collaboré le directeur territorial de la PJJ de Paris, Jean Menjon, est le fruit de la réflexion et de l'expérience de terrain des auteurs. Après une introduction historique, cette première édition développe la justice des mineurs sous ses aspects civil et pénal, sans oublier les perspectives dégagées en criminologie afin d'étudier les questions du développement de l'enfant et de la parole du mineur. *Edition Berger-Levrault, 372 pages / 45,7 €*

CAHIERS DYNAMIQUES

Premiers délits :
quelles
réponses ?

Qu'est-ce qu'un délit ? Une incivilité ? Et, comment les réponses à ces actes s'organisent-elles ? Existe-t-il des alternatives aux poursuites ? Cet opus des *Cahiers dynamiques* tente d'apporter des réponses en donnant largement la parole aux acteurs : juges, procureurs, travailleurs sociaux, délégués du procureur, médiateurs et élus locaux pour y voir plus clair entre les notions de déjudiciarisation, de contractualisation de la réponse pénale et d'évolution de la demande sociale du traitement de la délinquance. *Cette revue est disponible sur abonnement :*

www.editions-eres.com
12,50 €



PENSER LA LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

Mme Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice, a installé le 18 septembre un comité d'organisation de la conférence de consensus afin d'élaborer des solutions durables pour lutter contre la récidive. Quelques éléments pour une réflexion sur la recherche

« Quatre critères pour une recherche approfondie »

Luc-Henry CHOQUET, chercheur, bureau de la législation et des affaires juridiques (K1) de la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDK)

DANS NOTRE RECHERCHE sur ce qui a pu entraîner la sortie de la délinquance, nous dépendons essentiellement de deux types d'enquête qui se penchent sur le phénomène : l'un orienté vers les récits et la perception du processus par les intéressés, l'autre appuyé sur les enquêtes statistiques longitudinales utilisant des méthodes par cohorte ou des modèles de durée. Les approches qualitatives sélectionnent des extraits parmi les récits de façon fluide, les auteurs décidant de relever un élément en tenant compte de ce qui leur paraît le plus plausible, pertinent, parlant. Les comptes rendus statistiques examinent les réparti-



© D.P.J. SCORE

tions des effectifs et des fréquences des variables, mais les interprétations qui en sont tirées paraissent souvent limitées.

C'est pourquoi il semble utile, de façon générale, de retenir quatre critères utiles pour déterminer la qualité des matériaux issus de ces

recherches. Tout d'abord, le " critère de provenance multiple " permettant de retrouver la même assertion consolidée dans plusieurs enquêtes, puis le " critère de cohérence ", avec des résultats en harmonie avec les précédents, ensuite, le " critère de rejet ou d'objection " qui renvoie au fait qu'un résultat est discuté et susceptible d'alimenter la controverse.

Enfin, le " critère d'originalité " est utile pour accueillir des résultats qui dérivent moins des précédents mais qui conduisent à retenir un " signal faible ", autrement dit une information partielle et fragmentaire mais pertinente. ■

« Mieux comprendre la désistance »

Lila KAZEMIAN, criminologue, professeur des universités en sociologie, professeur agrégé au département de sociologie du *John Jay College of Criminal Justice* à New-York

LA DÉSISTANCE, ou le processus d'abandon de l'activité délictueuse, n'est pas simplement l'opposé de la récidive. Même s'il n'existe pas à ce jour un consensus sur la définition précise, plusieurs chercheurs reconnaissent la pertinence d'envisager la désistance comme un processus. Contrairement à l'arrêt de la criminalité ou à la récidive, il ne s'agit pas d'un moment fixe. La décision d'abandonner l'activité criminelle est un processus caractérisé par des hésitations et des rechutes. Ce caractère " intermittent " peut donner la fausse impression que certains individus cessent définitivement leurs activités criminelles alors qu'il ne s'agit que d'une

suspension temporaire. L'emphase unique sur l'étape finale d'arrêt de l'activité délictueuse néglige les changements graduels qui se produisent au cours des carrières criminelles, notamment au niveau de la fréquence, de la gravité et de la variété des actes criminels.

La recherche sur la désistance permet d'identifier les facteurs qui favorisent l'abandon de l'activité criminelle et de guider les actions préventives une fois le passage à l'acte entamé afin de limiter la durée, l'intensité et la gravité des carrières délinquantes. Les travaux sur la désistance impliquent évidemment des retombées importantes pour la réinser-



© D.R.

tion sociale. En criminologie, nous avons besoin de davantage d'études comparatives et d'échantillons provenant de pays différents afin d'élargir nos connaissances sur la désistance. ■

A notamment publié Kazemian, L. & Farrington, D.P. (2007, Eds.) *Special issue on desistance from crime. Journal of Contemporary Criminal Justice, 23*

CENTRE-EST LIBRES ET HARNACHÉS EN SAVOIE

Dans le cadre d'un stage de citoyenneté organisé sur la juridiction de Bonneville (73), huit mineurs — volontaires — ont participé à un chantier écocitoyen de nettoyage de falaise : débroussaillage, arrachage de racines, nettoyage de mousse sur les parois... Un travail d'équipe au service de la communauté, mais également un travail sur soi encadré par l'équipe éducative de l'UEMO d'Annecy et deux guides de haute montagne de l'association " En Passant par la Montagne ".

GRAND-EST LES RAISINS DE L'INSERTION

A partir du 20 septembre et pendant 3 jours, les mineurs pris en charge par l'EPEI de Marne-Ardenne ont vendangé la vigne, mise à disposition par la ville d'Epernay et qu'ils ont cultivée tout au long de l'année dans le cadre de l'atelier " Viti-vini " qui forme aux métiers de la vigne. Après la cueillette et le transport, la vinification et la mise en bouteilles par une coopérative locale donnent naissance à " La cuvée PJJ " dont la réputation n'est plus à faire dans la région et que l'on peut se procurer en contactant l'EPEI.

GRAND-OUEST " MÉTIERS DE BOUCHE " À RENNES

Le 19 octobre a eu lieu l'inauguration du restaurant d'application de l'UEAJ de Rennes en présence du directeur de la PJJ. Cette structure, lieu non professionnel, permettra aux stagiaires, dans un environnement pédagogique protégé, de s'essayer aux techniques des " métiers de bou-

che ". L'objectif est l'organisation de leur parcours en insertion sociale et préprofessionnelle. Douze jeunes, encadrés par 3 adultes, pourront bénéficier de ce dispositif qui accueillera jusqu'à 24 convives.

GRAND-NORD QUARTIERS D'ÉTÉ

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association " Hors cadre ", le service éducatif de l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Quiévrechain a permis de mettre en place l'action " Nos quartiers d'été ", à l'initiative de la région Nord - Pas-de-Calais, à destination des jeunes issus de quartiers défavorisés ne partant pas en vacances. Cela a permis de proposer aux mineurs détenus des activités culturelles et sportives diversifiées.

ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER GROUPE DE PAROLE EN MARTINIQUE



© DTP/JJ MARTINIQUE

Un groupe de parole " prévention de la récidive " à destination des 14-18 ans auteurs d'abus sexuels a démarré en juillet 2012 au STEMO de Fort-de-France. Conçu par une psychologue sur 5 demi-journées, il allie prise en charge individuelle et collective, pluridisciplinarité des encadrants et trois rencontres de partenaires de la prévention et du rappel à la loi. L'objectif est de responsabiliser les mineurs par l'acquisition des savoirs nécessaires pour vivre dans le respect de soi et de l'autre.

CENTRE PROJET CARAVANE

En novembre 2011, l'association culturelle des Amis de Farges a mis à disposition de l'UEAJ de Chalon-sur-Saône une caravane. L'idée était de réaliser la décoration extérieure pour ensuite l'utiliser en tant que caisse ou loge pour les artistes dans les manifestations de l'association. Associant peinture et mosaïque, 16 jeunes ont participé sur la base d'un travail libre mais néanmoins bien précis qui devait permettre d'aller au bout jusqu'à la livraison fin août 2012.



© UEAJ CHALON-SUR-SAÔNE

SUD BONNE CONDUITE

8 mineurs détenus de l'EPM de Lavaur (Tarn) ont préparé le code de la route avec l'école de conduite " Le Corporal " de Castres. L'initiative, mise en place en partenariat avec la direction départementale des territoires du Tarn, a permis à trois d'entre eux d'obtenir l'examen final, le 26 septembre dernier. L'action est une des activités socio-éducatives proposées par le service éducatif de l'établissement, visant à favoriser le projet de sortie et la réinsertion sociale des jeunes détenus.

SUD-EST L'EFFET MONTFAVET

Les mineurs pris en charge par le CEF de Montfavet sont inscrits depuis plusieurs mois dans une activité espaces verts qui leur ouvre de nombreux partenariats avec les municipalités et entreprises environnantes. Parmi les derniers projets, la rénovation d'un apier (mur jadis utilisé pour accueillir des ruches) et la réparation de restanques ont permis aux jeunes d'acquérir des techniques artisanales susceptibles d'être réutilisées dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

SUD-OUEST REGARD CITOYEN

Avec le Comité d'étude et d'information sur la drogue (CEID) du département et l'association Rouletabille, l'UEMO de Périgueux (Dordogne) a organisé les 6 et 7 novembre un stage de citoyenneté soutenu par la préfecture. Ateliers de sensibilisation aux dangers des stupéfiants, rencontre avec les pompiers, travail théâtral sur le rapport entre le corps et les mots avec les 8 mineurs concernés, et, moment phare, le match de basket avec une équipe handisport pour travailler la notion de différence, de tolérance et de regard porté sur autrui. ■

Glossaire

- CEF : centre éducatif fermé
- EPE : établissement de placement éducatif
- EPEi : établissement de placement éducatif et d'insertion
- EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
- STEi : service territorial éducatif d'insertion
- UEAJ : unité éducative d'activités de jour
- UEMO : unité éducative de milieu ouvert

PAULA GERONIMI, ANCIENNE SERVICE CIVIQUE À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Volontaire

Afin d'accompagner la mise en place des activités de jour, la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a accueilli, en 2011, 81 volontaires du service civique, tous animés de motivations "humanistes". Parmi eux, Paula Geronimi, est aujourd'hui à 26 ans, éducatrice sous contrat à la PJJ.

ARRIVÉE sur le service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) de Toulouse en mars 2011, Paula a participé au déploiement du dispositif d'accueil accompagné (DAA). Mis en place sur l'ensemble des services de milieu ouvert et de placement de la PJJ, celui-ci alterne séquences de socialisation, construction de projet d'insertion, bilans scolaires et professionnels ; « une porte ouverte vers d'autres possible pour des jeunes au parcours de vie difficile ». Epaulée par le responsable de l'unité éducative et son éducatrice référente, la jeune femme est rapidement immergée dans le fonctionnement du service, et surmonte ses premières appréhensions : « Malgré mon expérience dans le milieu éducatif je me retrouvai pour la première fois confrontée à des situations judiciaires compliquées ».

Journaliste de formation, c'est en tant que chargée de communication que la jeune femme a débuté sa carrière.

« C'était passionnant de pouvoir participer au projet de A à Z »

Curieuse, ouverte d'esprit, Paula a beaucoup voyagé, et c'est avant tout le relationnel et l'échange qu'elle privilégie dans ses choix professionnels.

Du club de prévention de Colomiers à l'association rwandaise "Education à la paix", le lien avec le travail social et la prise en charge éducative se fait de plus en plus

ténu et, au contact des travailleurs sociaux qu'elle rencontre, Paula se forge son idéal professionnel. Elle est animatrice d'ateliers de travail scolaire à Tournefeuille (Haute-Garonne) quand elle tombe sur l'annonce de la Protection judiciaire de la Jeunesse sur le site Internet des services civiques : « Le travail en projet, le public adolescent, le contexte judiciaire... j'ai rapidement été convaincue. Mes collègues de l'époque m'ont d'ailleurs fortement soutenue ».

Après une formation organisée à l'École nationale de la PJJ (histoire de l'institution, bases juridiques, synthèses de cas...), Paula s'atèle avec deux



© AMÉLIE LE GOUPIL / DIRPJJ SUD

autres recrues à la mise en place du DAA. « C'était passionnant de pouvoir participer au projet de A à Z : il nous a fallu trouver les intervenants, aménager les locaux, définir un mode de fonctionnement et être dans la prise en charge éducative quotidienne des mineurs ». L'équipe éducative a quant à elle apprécié les nouvelles idées et le regard extérieur apportés par les trois jeunes femmes, donnant lieu à une véritable dynamique de projet.

L'aventure se termine au mois d'août 2011 quand Didier Mallet, le responsable de

l'unité éducative l'encourage à postuler sur un poste d'éducatrice contractuelle à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur. Pour les deux autres services civiques l'accompagnant, cette expérience est également un tremplin, assistante sociale à la PJJ pour l'une, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour l'autre. Aujourd'hui, Paula reconnaît que cette expérience lui a amené un réel enrichissement personnel et professionnel : « J'ai découvert un milieu que je ne connaissais pas et affiné mon projet professionnel ». ■

